

Histoire du nouvel-an

Autor(en): **Zink, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1864)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port).

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Histoire du nouvel-an.

Comme une amie qui nous quitte pour toujours, l'année 1863 sereine, calme, douce, la larme à l'œil, prend le chemin qu'ont pris et que prendront toutes ses sœurs. Plus d'un ménage sentira avec amertume la perte d'êtres chéris. Le gros public se livrera à de nombreuses libations. Les infallibles correspondants des gazettes, pendus aux lèvres des souverains, télégraphieront les redoutables paroles dont tel monarque aura salué tel ambassadeur. L'intérêt, la flatterie et la mondanité feront le reste. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

En voyant les pyramides de paquets, boîtes, caisses, etc., dont la poste est encombrée, les réclames des feuilles publiques, l'agitation des magasins et des ateliers, fantaisie m'a pris de savoir au juste ce qu'est le nouvel-an, et voici le résultat de mes observations.

La manière de compter les années a beaucoup varié dans tous les temps et chez tous les peuples. Les fabuleuses vies de deux ou trois siècles des anciens patriarches, tout comme l'antiquité inouïe des Indiens pourraient fort bien se résumer à une lune pour une année. Mais, sans aller si loin, prenons les temps modernes. En 1564, le roi de France, fuyant la peste, s'en vint au château de Roussillon, en Dauphiné; ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance portant que l'année commencerait dans la suite au 1^{er} janvier, au lieu de commencer le samedi Saint après Pâques. Le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Ainsi, autrefois, le nouvel an était à Pâques.

Le 5 octobre 1795, la Convention nationale française décida que la division du temps devait être réformée d'après un type conforme au nouvel ordre de choses proclamé par la révolution. On décréta, en conséquence, que les jours se composeraient de dix heures; que chaque heure serait de cent minutes, et que chaque minute serait de cent secondes. On décréta que la semaine serait de dix jours, appelés: primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, decadi; cette semaine de dix jours se nomma

décade; trois décades firent un mois. On ajouta aux douze mois cinq jours complémentaires appelés *jours épagomènes*. Le nouvel-an fut fixé au coup de minute entre le 22 et le 25 septembre.

Les Russes n'auront leur nouvel-an que le 13 janvier prochain.

Les Turcs ont des mois lunaires, ce qui fait que leur nouvel-an tombe un peu sur toutes les saisons de l'année.

Les Israélites ont commencé leur mois de *Thebet*, le 11 décembre courant. Leur mois de *Schebat*, commencera le 9 janvier prochain; celui d'*Adar*, le 8 février; celui de *Wadar*, le 9 mars; celui de *Nisan*, le 7 avril; celui d'*Ijar*, le 7 mai; celui de *Sévan*, le 5 juin; celui de *Thamuz*, le 5 juillet; celui d'*Ab*, le 5 août; celui d'*Elul*, le 2 septembre; ils auront leur nouvel-an le 1^{er} octobre prochain, jour où commence le mois de *Tischri*; leur mois de *Marscheswan* commencera le 1^{er} novembre; celui de *Kislew*, le 30 novembre, et enfin leur mois de *Thebet*, qui a commencé cette année le 11 décembre, commencera l'année prochaine le 24. Maintenant qu'en est-il chez les Chinois, chez les Indiens, les Africains, je l'ignore, mais notre 1^{er} janvier est loin d'être le nouvel-an pour tout le monde.

Avec la liberté des cultes, cela peut mener au grotesque. On vient me réclamer des étrennes le 1^{er} janvier! connais pas! je professe la loi hébraïque, mon cher, je ne connais pas plus votre nouvel-an que je ne connais vos dimanches. On m'en réclamera donc le 1^{er} octobre! bien fâché, mon cher, mais j'ai passé à l'église russe, c'est pour le 13 janvier prochain. On viendra ce jour-là. Cher ami, j'ai remarqué combien les Turcs pratiquent mieux les préceptes de l'Évangile qu'aucune église chrétienne; or, comme le Seigneur reconnaîtra chacun à ses œuvres, pour être meilleur chrétien, je me suis fait Turc. Allez demander à Stam-boul quand est le nouvel-an.

Et ainsi de suite. Réfléchissez-y, cher lecteur!

J. ZINK.